



Le 16 Décembre 2009

Le Temps de Travail.

Nous avons attiré votre attention, en son temps, sur les modifications de l'accord sur le « Temps de Travail ».

Les syndicats dits « représentatifs » ont signé cet accord qui désormais s'applique.

Bien que se défendant de le faire la direction est arrivée à « détricoter » les 35 heures et l'encadrement ne s'en cache même plus, affirmant lors d'entretiens individuels que désormais nous sommes aux 39 heures.

Cela est d'autant plus vrai que pour 2010 votre lundi après-midi vous sera imposé en RTT et, si vous êtes Conseiller commercial Professionnel, vous n'aurez que le choix du forfait jours et de son cadre d'application très strict.

D'aucun s'y retrouverons, ce n'est pas le cas de la CGT qui pense que les conditions de travail à Groupama Rhône Alpes Auvergne deviennent de plus en plus dures tant dans le cadre de l'exécution que de la rémunération.

Une action s'impose.

Les Délégués CGT.FSPBA
Benoit JEAN, Bernard MERET